



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Antibes, le 05 décembre 2012

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

**DECES EN SERVICE COMMANDE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
ET VOLONTAIRES (SDIS 04 ET 44),
PRATIQUE DU TUTORAT OPERATIONNEL, POLITIQUE DE FORMATION DES
MINEURS ET PHILOSOPHIE GLOBALE D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS ET
D'ACTIVITES DE SAPEUR-POMPIER.**

Monsieur le Ministre,

Passé le temps du recueillement, de l'accompagnement et de la consternation face au drame et à la tragédie qui a de nouveau touché collectivement notre profession,

En ce lendemain des cérémonies de Sainte Barbe,

Notre rôle d'organisation syndicale responsable et d'acteur du dialogue social, nous invite à vous saisir de la manière la plus solennelle qui soit, pour que nos décideurs envisagent de se remettre en question, sans chercher à se cacher, à se mentir, et à mentir aux administrés à qui nous devons tous rendre des comptes.

Passé le temps des discours de circonstance, des paroles réconfortantes, des encouragements et des promesses de mieux faire demain, le rôle du Ministre de l'Intérieur, Ministre de la République est de veiller à ce que toute la lumière soit faite sur cet accident mortel qui vient de coûter la vie à deux de nos collègues du SDIS 04 - *le premier sous officier de sapeur-pompier professionnel(SPP) reconnu et aguerri ; et le second sapeur-pompier volontaire, enfant de 16 ans -*.

Notre organisation syndicale a eu l'occasion dès 2003 de faire entendre toute sa réserve et son opposition à cette pratique du tutorat opérationnel, au « bénéfice » de sapeurs-pompiers volontaires âgés de 16 ans seulement, dispositif porté par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français (FNSPF).

Cette volonté d'élargir sans discernement l'accès à notre métier de sapeur-pompier, se révèle aujourd'hui être un échec.

Puissent les acteurs de cette triste initiative, assumer leurs choix et orientations, sans se cacher derrière les conclusions alambiquées d'enquêtes administratives sous influence.

Nous formulons le vœu que eu égard à l'extrême sensibilité du sujet, les recommandations et avis des inspecteurs ne seront pas dictés par les instigateurs de ce dispositif de recrutement et de tutorat opérationnel.

Dès lors, et pour garantir toute l'impartialité requise, les Autonomes vous invitent à solliciter des inspecteurs externes à notre profession. Ces derniers pourront alors librement relever que les autres institutions régaliennes de l'Etat, n'ont pas jugé utile de recourir au renfort de jeunes mineurs pour assurer leur bon fonctionnement quotidien. Faut-il à ce stade rappeler que les adjoints de sécurité de la police nationale ainsi que les cadets de la République option « police nationale » sont recrutés à l'âge de 18 ans et que leurs formations sont comprises entre 12 et 28 semaines en école de police. Leurs recrutements sont subordonnés à des tests psychotechniques et à un entretien avec un psychologue. Il en est de même pour les cadets de la République option « Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris » recrutés entre 18 et 23 ans.

Comment expliquer M. le Ministre un traitement aussi différencié et incohérent au sein de votre Ministère ? Les sapeurs-pompiers des SDIS de France sont-ils si différents de nos jeunes qui servent avec passion notre Police Nationale et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ? Existe-t-il des associations de loi 1901 de type FNSPF qui s'autorisent à gérer les carrières des fonctionnaires de la Police ou du personnel militaire ? Irez-vous jusqu'à valider l'emploi de jeunes mineurs armés et encadrés par un tuteur, au sein des brigades anti-criminalité ?

Par ailleurs, les Autonomes réclament la véritable reconnaissance de l'exercice du métier de sapeur-pompier comme « pénible et dangereux ». Comme seule réponse, vous renvoyez à l'opinion publique un message contradictoire avec un accès favorisé à nos missions de secours à de jeunes adolescents.

Cette ambivalence et ce double discours doivent cesser.

Ils ont eu tort collectivement d'accepter de mettre en œuvre ce tutorat opérationnel sous le seul prétexte d'une « crise du volontariat » renouvelée et réactualisée à l'envi.

Ils ont eu tort collectivement d'envisager un recrutement mécanique et hors concours de jeunes sapeurs-pompiers professionnels, dont la seule qualité est d'avoir été un jour sapeur-pompier volontaire et d'avoir été formé à ce titre selon des protocoles interprétés, aujourd'hui encore remis en cause et sans cesse allégés.

Pour plus de souplesse, pour former plus rapidement, pour qu'il y ait moins d'échecs, vos services ont demandé M. le Ministre, de simplifier un dispositif formatif que les professionnels estiment paradoxalement déjà bien léger.

Moins de formation, moins de mise en situation, moins d'apports théoriques, moins d'entraînements sur feux réels : comment dès lors expliquer cette hypocrisie collective qui consiste à s'étonner qu'un « jeune mineur tutoré » trouve la mort sur son premier feu réel ?

Comment accepter ces mensonges rhétoriques qui consistent à faire croire à l'opinion publique qu'un sapeur-pompier volontaire âgé de 16 ans, formé quelques heures par an pendant trois ans est apte à exercer ?

Comment expliquer qu'un tuteur sous-officier sapeur-pompier professionnel expérimenté était de fait en séquence d'instruction, au lieu de se concentrer à la conduite de l'opération et de veiller à la sécurité de son équipage en situation de mode dégradé ?

Vos services vous doivent la vérité. Vos administrés et nos concitoyens l'attendent aussi.

A défaut, notre organisation syndicale jouera pleinement son rôle et aidera objectivement par tous les moyens à la manifestation de la vérité.

Non, M. le Ministre, être sapeur-pompier, ce n'est pas seulement défiler fièrement à l'occasion des journées patriotiques qui animent les rues de nos villes et villages !

L'exercice de notre profession est véritablement pénible et dangereux. L'actualité nous le rappelle malheureusement avec force trop souvent : citons pour illustrer notre propos le récent drame enregistré par le SDIS 44.

« *Errare humanum est, perseverare diabolicum* ». Oui, M. le Ministre, persévérer dans cette voie sans issue du « tout volontariat et du tout associatif », serait un signal affligeant donné à l'ensemble de notre profession.

La valorisation du cursus de jeune sapeur pompier ou sapeur-pompier volontaire a ses limites : elles sont physiques, psychologiques, médicales, bref, elles sont humaines. A 16 ans, ces limites sont plus vite atteintes. Comme elles le sont à 50 ans et au delà...

Nous appelons aussi votre attention **sur le détournement généralisé de la mécanique de la validation des acquis et de l'expérience, au détriment de la formation d'intégration** des jeunes sapeurs pompiers professionnels cette fois-ci.

En effet, au prétexte que ces derniers furent jadis employés en qualité de sapeur pompier volontaire, trop de SDIS décident de les exonérer d'une partie ou parfois complètement, de leur formation obligatoire d'intégration dans la fonction publique.

De fait, une nouvelle génération de « soldats du feu » non rompus aux techniques de nos guides nationaux de référence, sont admis aujourd'hui sur le théâtre des opérations. Cette réalité est néfaste en soi et ne présage que de mauvaises nouvelles à moyen terme.

Sur ce point également, **les Autonomes vous interpellent et vous demande solennellement de ne pas persévérer.**

Enfin et parce qu'il est de notre rôle de prendre part à un débat que beaucoup aimeraient éviter, nous vous demandons M. le Ministre, très solennellement, de mettre fin à cette pratique honteuse, du recours à des *enfants soldats du feu* pour mener le combat du secours en France.

La République française ne peut engager sous prétexte de « crise du volontariat », des *enfants soldats du feu*, pour les employer à la place des adultes qui font aujourd'hui défaut dans les rangs des professionnels.

C'est un vrai débat de société M. le Ministre.

Les Autonomes ont vocation légitime à apporter argumentation et contradiction à ceux des acteurs de la sécurité civile qui ne craindraient pas un débat contradictoire, qui ne doit pas être réservé à de pseudo spécialistes et experts qui font carrière dans les antichambres des salons feutrés ministériels et préfectoraux.

Les Autonomes tiendront toute leur place dans ce débat et ne céderont pas sur ces sujets leur parole au tissu associatif, dont l'action honorable par ailleurs, n'est pas ici remise en cause.

Cette lettre ouverte, M. le Ministre, est aussi une demande formelle à respecter les méthodes de dialogue social, qui seul, doit autoriser la promulgation des textes qui régissent le quotidien du soldat du feu, pour le meilleur et pour le pire et qu'il soit professionnel ou volontaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Président fédéral,

André GORETTI

